



avec le soutien de :

FARE-SUD ADPLGF

# Le Port Autonome de Marseille (PAM) et IKEA s'apprêtent, au mépris de la loi, à bétonner un havre de nature aux portes de la Camargue et de la Crau



Il y a eu l'épisode de l'incinérateur et du Lys maritime, puis les engagements non tenus pris pendant le débat public 2XL. Aujourd'hui, le Port Autonome de Marseille, en projetant la construction d'une plateforme Ikea sur 270 000 m<sup>2</sup> où ont été trouvées de nombreuses espèces protégées, démontre une nouvelle fois le peu de cas qu'il fait de la protection de la biodiversité et de la santé publique.



## S O M M A I R E

Présentation . . . . . page 2

La destruction d'un site  
d'une très grande valeur patrimoniale . . . . page 3

NACICCA favorable aux emplois,  
oui, mais pas dans n'importe  
quelles conditions ! . . . . . page 5

Environnement et développement  
industrialo-portuaire :  
la schizophrénie  
du Port Autonome de Marseille . . . . . page 6

IKEA :  
Privilégier un comportement  
sociale et environnementale responsable ? page 9

Le projet de plate-forme logistique IKEA . .page 10

Nous demandons . . . . .page 13

Nacicca . . . . .page 14



Lieu-dit la Feuillane (Fos-sur-Mer, Bouches-du-Rhône). Sur ce bout de terre de Crau une douce odeur de thym parfume l'atmosphère. Au printemps, des prairies parcourues par les taureaux camarguais se couvrent d'orchidées sauvages. A l'automne, en lisière des chênes verts, quelques chasseurs viennent y débusquer la perdrix rouge. Pour un peu, on en oublierait presque que l'on se trouve aux portes de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer, sur des terrains appartenant au Port autonome de Marseille (PAM).

C'est ici qu'IKEA, sur proposition du PAM, est sur le point de construire une plateforme de 270 000 m<sup>2</sup> destinée à alimenter les magasins du sud de l'Europe.

Et pourtant, ce site, ainsi que les espaces naturels attenants, forment un ensemble de milieux interdépendants d'une très grande valeur patrimoniale.



# La destruction d'un site d'une très grande valeur patrimoniale



## Espèces protégées

La Loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature énonce un certain nombre de principes qui visent à protéger l'environnement. Parmi ceux-ci on trouve la protection des espèces végétales et animales qui vise à garantir la pérennité du patrimoine biologique naturel. Des listes d'espèces protégées ont été fixées par différents arrêtés interministériels dans lesquels sont précisés les activités interdites. Sont ainsi susceptibles d'être interdites, la capture, la détention, la destruction, la perturbation intentionnelle ou l'atteinte aux habitats. L'ensemble de ces textes constitue le socle réglementaire qui garantit la protection d'espèces souvent menacées.

Cette loi prévoit notamment un certain nombre de procédures préalables à tout aménagement : les études d'impact.

L'objectif est de faire précéder la réalisation de certains aménagements d'une étude permettant d'en évaluer les conséquences sur l'environnement. Cette étude, à la charge du maître d'ouvrage, comprend les données nécessaires à évaluer les principaux effets que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement. Elle doit également décrire les mesures permettant d'éviter ou de limiter les effets négatifs. Dans la mesure où le projet entraîne la destruction d'espèces ou d'habitats, des mesures compensatoires peuvent être imposées. Cela peut se traduire par la création de nouveaux habitats (mares), par le déplacement de stations de plantes ou par la protection de terrains présentant un intérêt biologique à proximité du site où les travaux vont se dérouler.

## Impact sur la faune et la flore

Dans le cas du site « IKEA » les différents relevés réalisés par les adhérents de NACICCA ont montré que de nombreuses espèces protégées étaient présentes sur le site. Un certain nombre de ces espèces sont par ailleurs rares et/ou menacées.

Ainsi la présence de nombreuses espèces de plantes - dont de nombreuses orchidées - est liée au pâturage des taureaux, au sol



## La destruction d'un site d'une très grande valeur patrimoniale (suite)

mais également au fait que certaines dépressions se remplissent d'eau lors des pluies de printemps et forment des mares temporaires. Avec la construction de la plate-forme logistique une partie de ces espèces disparaîtra par destruction directe. Il est probable qu'il y aura également des impacts négatifs en périphérie du fait des travaux de nivellement et de drainage.

Concernant la faune les conséquences seront probablement irréversibles pour les batraciens et les reptiles présents sur le site. À la perte de leurs habitats et aux destructions directes lors des travaux de terrassement, viendront en plus s'ajouter la mortalité liée au trafic routier ! Pour les oiseaux ce sera encore quelques dizaines d'hectares de sites d'alimentation et de nidification qui disparaîtront de ce secteur.





## NACICCA favorable aux emplois, oui, mais pas dans n'importe quelles conditions !

L'association NACICCA se réjouit que le secteur accueille un projet qui représente 550 emplois. Mais, alors que la région atteint depuis longtemps de tristes records de pollution au niveau national et européen, la plate-forme d'IKEA, ajoutée à d'autres projets en cours d'implantation, engendrera le transit de centaines de milliers de conteneurs supplémentaires sur la zone. En matière de sécurité sur les routes et de réduction des gaz à effet de serre, on fait mieux ! C'est pourquoi nous exigeons, sur cette zone déjà terriblement stigmatisée par l'industrie, que soit menée vraie politique de développement durable. C'est-à-dire que soient privilégiés des projets qui concilient les enjeux sociaux, économiques, de santé publique et environnementaux.



# Environnement et développement industrialo-portuaire : la schizophrénie du Port Autonome de Marseille

## Camargue, Crau et golfe de Fos : une coexistence fragile

A l'origine, le golfe de Fos est un site naturel incroyablement exceptionnel : il est situé à la charnière entre la Camargue et la plaine de la Crau (la seule steppe sauvage de France). Malgré cela, Fos a été doté d'une vocation industrielle et portuaire à la fin des années 60. L'établissement public « Port Autonome de Marseille » (PAM) est alors créé. Darses, usines et terminaux portuaires remplacent rapidement la plage et les marais sur des milliers d'hectares. Parallèlement, et pour préserver l'équilibre des territoires périphériques, le Parc Naturel Régional de Camargue voit le jour en 1970. En 2001, ce qui reste de la plaine de la Crau est enfin classé en réserve naturelle.

Il y a encore peu de temps, la situation pouvait donner l'impression que ces trois territoires, dont les vocations s'opposent radicalement, avaient finalement réussi à trouver une forme d'équilibre. Mais avec la mondialisation et la multiplication démesurée du transport de marchandises, une nouvelle vague de développement industriel et portuaire est attendue à Fos.

## Un développement qui aura dans un futur proche de graves répercussions sur les territoires périphériques

En 2006, Fos-Marseille a accueilli 941.000 équivalents-conteneurs, dont 80% ont ensuite été transportés par camions. Et pour 2020, l'objectif du PAM serait de recevoir près de quatre millions de conteneurs par an !! Cette fois le développement des activités portuaires pourrait bien sonner l'arrêt de mort de la Camargue et de la Crau. Car en effet, sachant qu'à moyen terme il est prévu de continuer à acheminer 60% des marchandises par camions, combien de routes faudra-t-il construire pour permettre au PAM d'atteindre ses objectifs ? En attendant que les pouvoirs publics nous donnent des réponses claires à cette question, il est dès à présent certain que la région sera bientôt confrontée à un développement incontrôlable du trafic routier. Les taux de cancer déjà



# Environnement et développement industrialo-portuaire : la schizophrénie du Port Autonome de Marseille (suite)

préoccupants à Fos et Port-Saint-Louis ne risquent pas de s'infléchir. Et que dire des impacts sur le réchauffement climatique ?

C'est donc certainement sans se soucier de la santé publique et du cadre de vie que les administrations planchent sur les projets de contournements autoroutiers d'Arles et d'Aix-en-Provence, sur la liaison autoroutière « Est-Ouest » au sud d'Avignon, sur le doublement de la route Fos/Salon et sur l'élargissement en 2X2 voies de la route Port-Saint-Louis/Fos. Le Conseil Général vient de lancer une étude sur un viaduc qui permettrait le franchissement du Rhône et l'accès au (défunt ?) Parc Naturel Régional de Camargue. Officiellement pour désenclaver Salin-de-Giraud, mais qui sait peut-être, pour rattraper plus vite l'axe catalo-languedocien ?

## Le discrédit jeté sur le PAM

Pour développer Fos, le PAM prévoit de convertir encore plusieurs milliers d'hectares en plateformes industrielles et portuaires. Les terrains visés sont des « réserves foncières » héritées des années 60, mais qui restent pour l'heure des espaces naturels remarquables, à tel point qu'ils ont parfois été classés en ZNIEFF, en Natura 2000 ou même en réserve naturelle. Pour faire avaler la pilule d'une consommation d'espaces naturels qui s'annonce dévastatrice, le port autonome s'est récemment embarqué à grand renfort de communication dans une laborieuse politique de protection de ses espaces sensibles. Ceci pour se donner une image « d'aménageur responsable ». Dans un communiqué de presse (1er juin 2007), le PAM annonce ainsi la mise en place d'un « plan de gestion des espaces naturels [qui] traduit la volonté de sanctuariser des secteurs à haute valeur écologique et de mener une politique responsable d'aménageur gestionnaire des milieux naturels complémentaire au développement de ses activités portuaires et industrielles ». Une déclaration qui n'est qu'un écran de fumée puisque 80% des terrains que le PAM vient de promulguer en « espaces sanctuarisés » sont en réalité déjà protégés par la réglementation française et européenne ! Et le PAM prévoit de toute façon de réaliser des aménagements portuaires sur le site Natura 2000 « Marais entre Crau et Grand Rhône ».



## Environnement et développement industrialo-portuaire : la schizophrénie du Port Autonome de Marseille (fin)

Pour l'heure, les seules actions concrètement mises en œuvre par « l'aménageur responsable » ont de quoi surprendre. Elles concernent en fait les terrains à vocation industrielle : Pour le projet IKEA, la présence de presque toutes les espèces protégées présentes a été passée sous silence. Pire, la conduite d'eau prévue pour l'alimentation de l'entrepôt a été oubliée dans l'étude d'impact. Ça tombe bien, elle doit justement traverser les terrains que le PAM, avec IKEA, proposaient de « protéger » dans le cadre de leurs mesures compensatoires ! Pour le projet de Massilia, le volet faune-flore de l'étude d'impact n'a pas été versé à l'enquête publique alors que la zone d'emprise du projet est ici aussi connue pour être le refuge d'un grand nombre d'espèces protégées. L'affaire du lys maritime trouvé en 2006, juste avant le lancement du chantier de l'incinérateur des ordures de Marseille, promet donc de se répéter. Et pour chaque espèce protégée passée sous silence, le PAM et les entreprises complices s'épargnent autant de demandes d'autorisation de destruction et de dépenses en mesures compensatoires. Cette répétition d'incohérences entre le discours et les actes jette bien sur le discrédit sur la capacité du port autonome à jouer, au-delà des mots, un rôle « d'aménageur responsable ». Alors qu'il suffirait simplement de donner un cahier des charges clair aux porteurs de projet. Incompétence ou malveillance ?

*1 - Massilia est un projet de plate-forme logistique qui générera un trafic de 20.000 conteneurs*



## IKEA : Privilégier un comportement sociale et environnementale responsable ?



« Chez IKEA, nous nous efforçons en permanence de réduire toutes les conséquences possibles de nos activités sur l'environnement. » <sup>(1)</sup>

**Nacicca : Des efforts supplémentaires sont attendus. En effet l'installation d'entrepôts sur un tel site : sensible et peuplé d'espèces rares et protégées est incompatible avec une politique environnementale responsable.**

« le bois des bibliothèques, des tables ou autres produits de nos magasins ne provienne pas de régions où les forêts sont dévastées ». <sup>(1)</sup>

**Nacicca : Si la responsabilité environnementale d'IKEA s'applique à la matière première, elle pourrait aussi s'appliquer, en amont, sur les problèmes environnementaux liés à l'installation des magasins et entrepôts. Et, plus précisément, sur l'impact du projet Camargue/Crau sur les boisements de chênes verts de Gonon.**

« IKEA France travaille à l'augmentation de la part des énergies renouvelables et à l'amélioration de notre gestion énergétique. Dans ce contexte, tous les nouveaux magasins sont maintenant systématiquement équipés de production d'eau chaude sanitaire par panneaux solaires thermiques et selon les possibilités techniques, certains seront aussi équipés de systèmes de récupération d'eau de pluie pour une utilisation dans les sanitaires (rapport 2005) ». <sup>(1)</sup>

**Nacicca : Rien de tel ne semble équiper le futur projet.**

« le code de conduite IKEA (IWAY, introduit en 2000) définit nos exigences vis-à-vis des fournisseurs sur les conditions sociales et de travail, le travail des enfants et de l'environnement. » <sup>(1)</sup>

**Nacicca : Le Port autonome de Marseille, associé à IKEA sur ce projet, est un partenaire peu exigeant en matière d'environnement.**

"IKEA et les transports : IKEA s'efforce de minimiser l'impact de ses transports sur l'environnement." <sup>(1)</sup>

**Nacicca : Dans le cadre de ce projet, le pire est à craindre : l'accroissement des flux engendrés par la présence des entrepôts, ajoutera encore au passif d'un secteur déjà durement éprouvé par les pollutions des raffineries et celles, à venir, de l'incinérateur. D'une manière générale, à l'heure où la prise en compte du réchauffement climatique devient une première urgence, une réflexion sur le transport routier s'impose.**

(1) - Les informations proviennent de la brochure d'IKEA intitulée « Responsabilité sociale et environnementale », du « Rapport Social et Environnemental IKEA France 2005 » et du site internet : [http://www.ikea.com/ms/fr\\_FR/about\\_ikea/splash.html](http://www.ikea.com/ms/fr_FR/about_ikea/splash.html)



# Le projet de plate-forme logistique IKEA

Source : Demande de permis de construire pour plate-forme logistique, Dossier PC 13.039 05G0078



IKEA développement SAS

425, rue Henri Barbusse 78 375 BP 129 plaisir cedex

Architecte : Grand loiseau Catherine 1342 rue Léon Arnoux  
84120 Pertuis.

## La structure

- >> 1 bâtiment principal décomposé en 10 cellules d'entreposage+2silos de grande hauteur.
- >> 1 bâtiment administratif et services généraux
- >> 1 bâtiment zone de tri et entreposage des déchets
- >> 4 aires de stationnement : stockage conteneurs, poids lourds, VL + moto, véhicule public
- >> 2 aires d'entreposage palettes avec quai + espace couvert

Hauteur maxi : 36 mètres pour les 2 silos, sinon 11 et 17 mètres.. Surface du bâtiment hors œuvre brute globale 135 399 m<sup>2</sup>. Surface bâtiment +parkings : 270 202 m<sup>2</sup>.

## Commentaire de Nacicca :

***Nous sommes en climat méditerranéen, caractérisé par un très fort ensoleillement et de fortes précipitations en automne. Aucun projet d'utilisation d'énergie renouvelable malgré 12 ha de toiture qui pourraient accueillir des panneaux solaires pour le fonctionnement des unités administratives. Sur la même surface on peut également récupérer les eaux de pluie pour les nécessités en eau non potable (toilettes, nettoyage...)***

## Les emploi générés

2 phases :

Phase1 : 298 emplois directs. 14 mois de travaux qui emploieront 390 personnes

Phase 2 :252 emplois directs. 14 mois de travaux qui emploieront 350 personnes.

## Le site

L'accent est mis sur le fait que le site est implanté sur une zone péri-urbaine « sans réelle qualité paysagère » puisqu'il se caractérise par :

>> terres en friches

>> utilisation agricole extensive et précaire

>> ceinturé par des activités industrielles

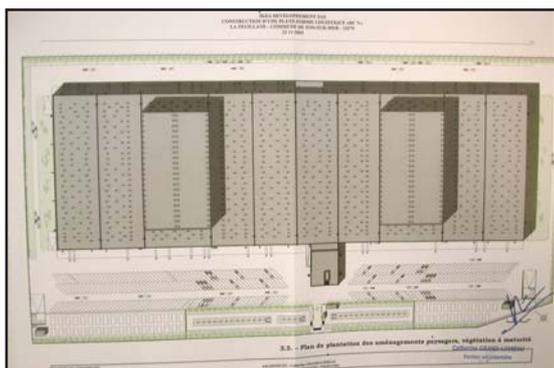
>> Pas de présence d'espèces protégées ou d'espaces exceptionnels car aucun classement ZNIEFF, ZICO, ZPS ou natura 2000.

Extrait de la demande de permis de construire : « Les terrains présentent l'aspect de terres en friche, ponctuelle-



## Le projet de plate-forme logistique IKEA (suite)

Source : Demande de permis de construire pour plate-forme logistique, Dossier PC 13.039 05G0078



ment arborées, essentiellement utilisées pour la pacage des taureaux. Il ne présente aucune diversité floristique naturelle, ni présence d'espèce végétale exceptionnelle. Il s'agit essentiellement d'espaces naturels quasiment abandonnés, en attente d'une urbanisation programmée. »

Le terrain d'assiette de la plate-forme est de 27ha (objet du permis de construire) mais il est envisagé de doubler la surface à terme.

### **Commentaire de Nacicca :**

**Lors d'un travail d'inventaire effectué par un expert indépendant sur les territoires du PAM en 1999, le site a été présenté comme ayant un enjeu écologique fort. Sur les milieux naturels caractéristiques : boisements de chênes verts, prairies humides, mares temporaires et pelouses xériques, vivent plus de trente espèces animales et végétales protégées.**

### Impact sur environnement proche :

« L'ensemble des mesures préventives permettra de garantir l'absence d'impact des rejets dans l'environnement en tenue du respect des flux d'eau pluviales »

Le site sera ceinturé de canaux artificiels destinées à récolter les eaux de pluie et à constituer un stock d'eau voué à la défense anti-incendie. Le calcul des volumes et des rejets superflus s'est fait sur la pluviosité annuelle moyenne des 10 dernières années.

Les eaux seront rejetées :

- 2/3 des eaux pluviales + voirie : zone humide située à l'ouest.
- 1/3 eaux pluviales vers roubine Est, relié au futur projet Massilia.

>> 1/3 eaux pluviales vers roubine Est

### **Commentaire de Nacicca :**

**Il existe des risques de remblais de la zone humide pour faire la route d'accès des camions à la plate-forme (emprise de la route de 14m).**



# Le projet de plate-forme logistique IKEA (fin)

Source : Demande de permis de construire pour plate-forme logistique, Dossier PC 13.039 05G0078

*Les réseaux d'arrivée d'eau et électricité nécessiteront le creusement de tranchées sur la partie sud et est de la zone d'emprise. De nouvelles espèces protégées ont été découvertes sur les endroits qui seront détruits pour faire passer des canalisations. Le calcul des volumes de stockage sur la moyenne des 10 dernières années n'absorbera pas les événements hydriques exceptionnels qui sont caractéristiques du climat local. Hors les rejets se feront sur la zone humide située à l'ouest, qui accueille de nombreuses espèces végétales protégées.*

## Les conclusions de Nacicca

Un projet pourvoyeur d'emploi, mais :

- >> Un site d'implantation choisi sans prise en compte des enjeux environnementaux.
- >> Aucun effort pour utiliser des technologies respectueuses de l'environnement malgré un contexte local (ensoleillement, automne pluvieux) favorable.
- >> Un risque de transformation des zones naturelles extérieures à l'emprise du projet: rejets hydraulique, creusement de réseaux et aménagement des accès routiers.
- >> Projet de doublement de la structure programmé mais non daté.



## Nous demandons

- 1/ Le choix d'un nouveau site d'implantation et une protection pérenne du site initial.
  
- 2/ Un projet qui concilie création d'emploi, santé publique et protection de l'environnement, dans le respect de la réglementation.
  
- 3/ Que le Port Autonome, juge et parti, mette en cohérence ses discours et ses actions en encourageant une politique de développement durable effective, notamment en matière de transport.

(1) - Les informations proviennent de la brochure d'IKEA intitulée « Responsabilité sociale et environnementale », du « Rapport Social et Environnemental IKEA France 2005 » et du site internet : [http://www.ikea.com/ms/fr\\_FR/about\\_ikea/splash.html](http://www.ikea.com/ms/fr_FR/about_ikea/splash.html)



## Nacicca

Créée en mars 2007 et déjà forte de plus de 250 membres, l'association NACICCA « NAture et CItoyenneté Crau CAmargue » s'est donné pour but de protéger et défendre le patrimoine naturel et la qualité de vie liée à l'environnement des habitants et des usagers de Camargue, de Crau et des Alpilles. En effet, de nombreuses menaces aux conséquences irréversibles pèsent actuellement sur notre environnement. Nous pouvons prendre pour exemple, les projets suivants : l'extension en cours des zones industrielles ou logistiques, l'attrait du foncier et les projets du tourisme de masse ou encore les grands aménagements routiers et autoroutiers. Cette politique de développement non soutenable nous amène à un constat qui se fait plus alarmant chaque jours :

**Disparition des habitats.** En France 70% des zones humides ont disparu. Malgré la multiplication des labels et des mesures réglementaires de protection, en Camargue et en Crau, les milieux naturels et agricoles continuent de disparaître.

**Diminution de la biodiversité.** De nombreuses espèces végétales et animales menacées régressent. On constate que les aménagements récents réalisés à l'Est de la Camargue se font sans aucune prise en compte de la présence d'espèces protégées. En Crau, dernière steppe française, le maintien du Ganga cata, de l'Outarde canepetière ou encore du Léopard ocellé reste fragile, et ce malgré des statuts de conservation forts. Aujourd'hui, s'ajoute la baisse alarmante des espèces communes qui ne peuvent plus se reproduire convenablement à cause de la dégradation constante de notre environnement quotidien.

**Augmentation des pollutions diverses.** Qualité de l'eau et qualité de l'air sont des enjeux évidents pour la santé et le bien être des populations. De nombreux scientifiques tentent d'alerter les pouvoirs publics sur les liens entre certaines maladies et les rejets industriels, l'utilisation intensive de pesticides ou le développement du trafic routier. Les habitants des Alpilles, pourtant loin des infrastructures polluantes, s'inquiètent de la qualité de leur air. La zone située au sud de l'étang de Berre jusqu'à Port St-Louis est une des plus polluées de France. Cependant, des projets comme l'incinérateur de Fos sur mer continuent de voir le jour dans cette région.

*Pour mener à bien ses objectifs l'association utilise les compétences de ses adhérents. Elle se donne tous les moyens d'actions légaux, notamment médiatiques et juridiques. Afin de garantir l'indépendance de l'association, les ressources de NACICCA ne peuvent se composer que du produit des cotisations et de dons (aucune subvention ou salariat). Les statuts de l'association ne permettent également pas à des élus ou à des directeurs de structures de siéger au CA de l'association.*